**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Angola**

**Intervention prononcée par Sarah Daïri**

Genève, le jeudi 7 novembre 2019 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

La France salue les avancées récentes en Angola, notamment la ratification de trois traités visant à abolir la peine capitale, la torture et combattre le racisme. Nous saluons également des mesures portées en faveur des droits des femmes et personnes LGBTI. Pour autant, la situation des droits de l’Homme en Angola reste un point d’attention et c’est pourquoi nous recommandons à l’Angola:

# Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et la Convention internationale contre les disparitions forcées

# Poursuivre les efforts afin que les allégations de violations des droits de l'Homme commises par les forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites indépendantes et impartiales ;

# **Mettre fin aux intimidations des journalistes et libérer toutes les personnes détenues uniquement au motif de l’exercice ou de la défense de l’exercice de leurs droits ;**

1. Adopter un cadre législatif complet et conforme aux standards internationaux afin de prévenir et lutter contre toutes les discriminations et les violences à l’égard des femmes et des filles ;
2. Poursuivre les efforts afin de prévenir et combattre toutes les violences à l’encontre des enfants, en particulier en ouvrant de nouveaux foyers et en luttant contre les trafiquants et le travail des enfants ».

Je vous remercie./.